

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Marieville Adoption du budget 2016 et nouveau rôle d'évaluation

Marieville, le 8 décembre 2015 – La Ville de Marieville a adopté le 8 décembre dernier en séance extraordinaire son budget d'opération 2016. Ce budget d'un total de 17 214 105 \$ représente une baisse de 70 839 \$ par rapport à celui adopté en 2015.

Faits saillants

Un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé conformément à la Loi sur la fiscalité municipale qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. La valeur totale du parc immobilier est de 1 072 729 200 \$, ce qui représente une hausse globale de 10.66 % par rapport au dernier rôle d'évaluation foncière. Au niveau résidentiel plus particulièrement, la hausse moyenne globale pour cette valeur s'établit à 8.55 %. Cette hausse varie d'un type d'habitation à un autre. L'effet sur le compte de taxes varie donc en fonction de la valeur de l'immeuble en question.

Comparaison – compte de taxes municipales 2015-2016

En 2016, la valeur moyenne d'une propriété résidentielle à Marieville est de 243 632 \$, comparativement à 224 986 \$ pour l'année 2015. Le taux de taxe foncière générale passe de 0,745 \$ / 100 \$ à 0,70 \$ / 100 \$ d'évaluation. Pour une maison de la valeur moyenne, le total des taxes municipales a augmenté de 40,90 \$, passant de 2 313,21\$ à 2 354,11 \$.